

<https://enseignants.se-unsa.org/Mobilite-professionnelle-le-SE-Unsa-revendique-le-soutien-et-l-accompagnement>



# **Mobilité professionnelle : le SE-Unsa revendique le soutien et l'accompagnement des personnels**

- Concertation attractivité et rémunération -  
Date de mise en ligne : jeudi 24 novembre 2022

---

**Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés**

---



La concertation annoncée par le ministre pour définir, activer les leviers de l'attractivité des métiers de l'Éducation nationale et revaloriser ces derniers a débuté par une phase préparatoire en octobre 2022. Un des axes porte sur la mobilité professionnelle.

Le SE-Unsa a rappelé que la mobilité professionnelle doit être soutenue et accompagnée pour permettre de répondre aux aspirations des enseignants, personnels d'éducation et psychologues et construire leur propre parcours professionnel.

Un levier pour donner des perspectives

Il est temps aujourd'hui pour notre ministère de rattraper son retard sur l'évolution sociétale importante qui voit des personnels de plus en plus nombreux effectuer des carrières faites de plusieurs métiers. Le taux de mobilité professionnelle dans notre ministère est extrêmement faible.

Le changement du contexte d'exercice ou de fonctions constitue une première mobilité. De l'élémentaire vers la maternelle ou du collège vers le lycée – et réciproquement – en sont des exemples.

Dans le cheminement d'un personnel vers une mobilité professionnelle, ces premières mobilités peuvent aussi s'accompagner de la découverte de nouvelles missions et fonctions ouvrant sur des perspectives nouvelles. Elles peuvent constituer une première étape avant de changer de corps, voire de ministère ou de fonction publique. Les aspirations individuelles, quand elles existent, doivent trouver des réponses en étant soutenues et accompagnées.

Pour le SE-Unsa, la possibilité d'exercer de nouvelles missions constitue un levier de satisfaction au travail. Le projet professionnel est bien un élément capital dans la carrière de chacun d'entre nous.

Ainsi, la mobilité professionnelle doit être choisie et conçue à la fois comme un facteur d'enrichissement au bénéfice du Service public et une possibilité d'évolution professionnelle et personnelle.

Les demandes du SE-Unsa

Parce que la concertation qui débutera en janvier 2023 se devra d'être la plus utile possible, le SE-Unsa a rappelé ses exigences quant à la nécessité de :

- renforcer les dispositifs existants pour permettre et faciliter les périodes transitoires de réorientation professionnelle (temps partiel, disponibilité, autorisations d'absence...) ;
- augmenter les possibilités de départ en congés de formation, rémunérés, et de leur durée sur l'ensemble de la carrière ;
- financer réellement les dispositions relatives à la formation tout au long de la vie (compte personnel de formation, VAE, bilan de compétences, périodes de professionnalisation, reconversion) ;

## **Mobilité professionnelle : le SE-Unsa revendique le soutien et l'accompagnement des personnels**

---

- recruter des conseillers mobilité-carrière en nombre suffisant et bénéficiant d'une formation régulière ;
- accroître les possibilités de détachement ;
- rétablir l'accès par liste d'aptitude aux corps des certifiés et des professeurs d'EPS et créer l'accès par liste d'aptitude aux corps de PLP et de CPE, ainsi qu'un accès au corps de PE.

>> À lire

- [Attractivité - revalorisation : le SE-Unsa porte vos revendications](#)
- [Missions : revaloriser en reconnaissant la réalité de nos métiers](#)
- [Pour des carrières mieux accompagnées et qui avancent plus vite, le SE-Unsa propose !](#)
- [Mobilité géographique : le SE-Unsa dénonce les blocages et veut des améliorations !](#)
- [Formation initiale et continue : des leviers pour l'attractivité de nos métiers](#)
- [Face au désert médical de l'Éducation nationale, le SE-Unsa veut des actes !](#)